

**prévoyance.ne**

CAISSE DE PENSIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE  
DU CANTON DE NEUCHÂTE

Informations de [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne)  
aux représentants des employeurs et  
des associations professionnelles



Lundi 24.11.2014, Club 44, La Chaux-de-Fonds  
Mercredi 26.11.2014, [gérance.ne](http://gerance.ne), La Chaux-de-Fonds  
Mercredi 03.12.2014, [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne), La Chaux-de-Fonds



**prévoyance.ne**

### Déroulement de la séance

	<u>Slides</u>
1) Introduction et message du président ou du vice-président	3
2) Organisation du Conseil d'administration	4-5
3) Situation de la Caisse et informations	6-12
4) Considérations pour les assurés	13
5) Considérations pour les employeurs	14-18
6) Questions et propositions des participants	19

Notre présentation traitera notamment :

- de la situation financière actuelle et future de la Caisse
- de la problématique 2039 (passage à la primauté des cotisations)
- des mesures prises quant aux placements
- de l'affiliation des employeurs

2



prévoyance.ne

### Raisons d'être de ces séances annuelles

Au 01.01.2015, diminution du nombre de membres au sein du Conseil d'administration de 30 à 18



Introduction de deux articles dans le Règlement d'organisation (Rorg) (art. 4, al. 4, let. m et art. 9, al. 1, let. m)



Organisation de rencontres pour que les employeurs et associations professionnelles non-représentés puissent :

- avoir accès à des informations complémentaires
- poser des questions
- faire des propositions

3

prévoyance.ne

### Organisation du Conseil d'administration dès le 01.01.2015 (1/2)

Au 01.01.2015, le nombre de membres passe de 30 à 18.

Total des sièges Employeurs : 9

Employeurs fondateurs	Actifs	Total des sièges
Etat de Neuchâtel	4'162	2
Commune de la Chaux-de-Fonds	1'251	1
Commune de Neuchâtel	877	1
<b>Sous-total employeurs fondateurs</b>		<b>4</b>

Autres employeurs	Actifs	Total des sièges
HNE	2'197	2
Communes	1'613	1
ANMEA	1'577	1
UNI Neuchâtel	1'155	1
<b>Sous-total autres employeurs</b>		<b>5</b>

4

prévoyance.ne

### Organisation du Conseil d'administration dès le 01.01.2015 (2/2)

Total des sièges Représentants assurés : 9

Associations et syndicats		Actifs *	Total des sièges
SSP-RN	Syndicat des services publics	1'150	4
ASI	Association suisse des infirmières et infirmiers	504	2
SAEN	Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois	411	1
SMF	Société des magistrats fonctionnaires	373	1
SGADN / SPJN	Syndicat des gendarmes et des agents de détention neuchâtelois / Syndicat de la police judiciaire neuchâteloise	358	1
<b>Total représentants assurés</b>			<b>9</b>

\* Chiffres provisoires, en cours de contrôles

5

prévoyance.ne

### prévoyance.ne en chiffres (01.01.2014)

<b>Assurés</b>	• 26'067 (18'033 actifs / 8'034 pensionnés)
<b>Rapport démographique</b>	• 2.24 actifs pour 1 pensionné (AVS: 3.5)
<b>Fortune</b>	• 3.264 milliards (Réserve de fluctuation de valeur de 371 millions)
<b>Engagements</b>	• 5.436 milliards
<b>Degré de couverture au 01.01.2014</b>	• 60.0% (y compris réserve de fluctuation de valeur) • 53.2% (sans réserve de fluctuation de valeur, considérée à part)
<b>Rentes versées et capitaux payés 2013</b>	• 295 millions
<b>Apports et cotisations 2013</b>	• 296 millions
<b>Employeurs affiliés</b>	• Environ 140

6

prévoyance.ne

## Évolution du taux de couverture (historique) (1/2)

<b>Taux de couverture au 01.01.2010 (bilan d'entrée de PREV)</b>	<b>60.8%</b>
Évolution de l'année 2010 (performance nette de 1.40%)	- 1.0%
<b>Taux de couverture au 01.01.2011</b>	<b>59.8%</b>
Évolution de l'année 2011 (performance nette de -3.90%)	- 4.1%
<b>Taux de couverture au 01.01.2012</b>	<b>55.7%</b>
Évolution de l'année 2012 (performance nette de 5.63%)	+1.4%
<b>Taux de couverture au 01.01.2013</b>	<b>57.1%</b>
Évolution de l'année 2013 :	
- Estimation du coût du changement de bases techniques (longévité), baisse du taux d'intérêt technique (2014), création de provision (2014)	- 3.9%
- Gain lié à la performance de l'année 2013 (6.45%)	
<b>Nouveau taux de couverture projeté au 01.01.2014</b>	<b>53.2%*</b>

\* " Point d'ancrage" → annoncé en 2013 déjà (rapport du CE)

7

prévoyance.ne

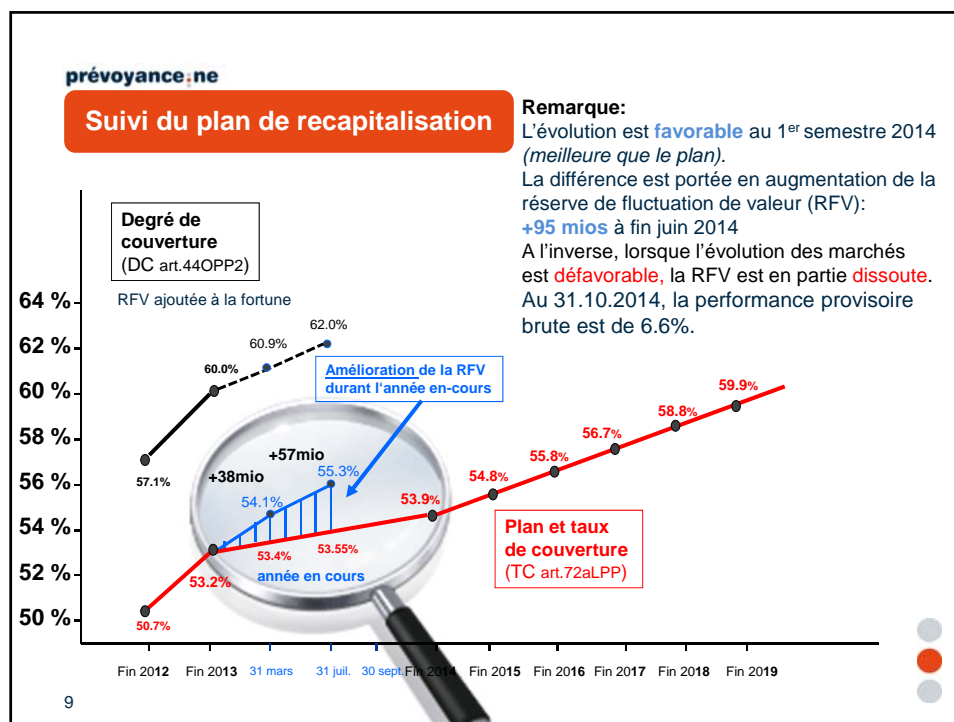
## Évolution du taux de couverture (historique) (2/2)

Selon les projections, l'évolution prévue du plan de recapitalisation est la suivante :

31.12.	Taux de couverture global	31.12.	Taux de couverture global	31.12.	Taux de couverture global
		2020	61.00%	2030	73.70%
		2021	62.10%	2031	74.30%
		2022	63.20%	2032	74.80%
<b>2013</b>	<b>53.20%</b>	2023	64.40%	2033	75.40%
2014	53.90%	2024	65.70%	2034	76.20%
2015	54.80%	2025	66.90%	2035	76.90%
2016	55.80%	2026	68.20%	2036	77.60%
2017	56.70%	2027	69.50%	2037	78.40%
2018	58.80%	2028	70.90%	<b>2038</b>	<b>79.10%</b>
2019	59.90%	2029	72.30%	<b>2039</b>	<b>100.00%</b>

Le Conseil d'administration vise la croissance du degré de couverture indépendamment des causes, principalement antérieures à [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne).

8



- prévoyance.ne**
- ### Problématique du rythme de la recapitalisation
- Au 01.01.2019, la Caisse sollicitera les employeurs pour un **versement de 60 millions** afin notamment de consolider le plan de recapitalisation.
  - Aux mesures de recapitalisation, le Grand Conseil a ajouté le **passage à la primauté des cotisations** au 01.01.2039 au plus tard.
  - La loi actuelle prévoit que les employeurs versent le différentiel de taux de couverture de 80% à 100% (coût déterminé au 01.01.2014 de 1 milliard). L'Etat doit **provisionner de suite 100 millions**.
  - De nombreux réviseurs des employeurs demandent à ce qu'ils provisionnent progressivement le montant nécessaire à raison de 1/25<sup>ème</sup> par année.
  - Cette mesure implique de fait une recapitalisation à 100% en 25 ans (2014-2039) alors que le droit fédéral demande une recapitalisation à 80% en 40 ans.
- 10

prévoyance.ne

### Réserve de fluctuation de valeur (RFV) et effets positifs des rendements

- Les employeurs ont versé ponctuellement début 2014 leur part aux 270 millions prévus afin de constituer une RFV.
- Les rendements de la Caisse ayant évolué favorablement ces dernières années, elle a pu augmenter ce montant de 100 millions supplémentaires au 01.01.2014.
- Courant 2014, la réserve de fluctuation de valeur a encore évolué mais n'atteint pas encore son objectif de 18.6% de la fortune.
- La Caisse a également pu mettre en provision la majeure partie du montant nécessaire pour passer à un taux d'intérêt technique de 3% d'ici quelques années.

11

prévoyance.ne

### Adaptation de la stratégie de placements

- Après les décisions du Grand Conseil de juin 2013, la Caisse a adapté sa stratégie de placements afin de satisfaire le mieux possible aux objectifs fixés par le plan de recapitalisation.
- Le Conseil d'administration de la Caisse a adopté une stratégie de placements basée sur trois axes : l'immobilier, les obligations et les actions.
- Les classes d'actifs plus opaques et décevantes quant à leurs rendements (Hedges funds, matières premières, immobilier étranger) ont été abandonnées.
- Afin de réduire les risques, la Caisse place ses titres majoritairement en « gestion passive ». Ainsi, elle suivra davantage l'évolution des marchés et réduira ses frais de gestion.

12

prévoyance.ne

### Considérations pour les assurés

- La Caisse a organisé de nombreuses séances d'information. Elle en organise tous les trois mois et il est possible de s'inscrire en tout temps via son site Internet [www.prevoyance.ne.ch](http://www.prevoyance.ne.ch).
- Chaque année, la Caisse remet à tous les assurés la « fiche d'assurance » qui donne les éléments essentiels de la situation d'assurance de la personne.
- Le site Internet donne de nombreuses informations.
- Les assurés de l'ex-CPC seront spécifiquement informés par le liquidateur via [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne). Ensuite, si l'Autorité de surveillance donne son accord et qu'il n'y a pas de recours, la Caisse fera les adaptations et paiements nécessaires.
- Certaines catégories d'assurés (p.exemple fonctions pénibles Etat) pourraient rejoindre les assurés « PPP » qui bénéficient de conditions de retraite différentes. Ils participent dans la même mesure aux efforts de recapitalisation demandés aux assurés du plan d'assurance de base.

13

prévoyance.ne

### Considérations pour les employeurs (1/3)

- D'ici quelques mois, après révision de quelques règlements, la Caisse adressera formellement une convention d'affiliation à chaque employeur. Actuellement, elle est tacite et les parties doivent respecter notamment les dispositions du Règlement d'affiliation des employeurs (voir le site Internet).
- L'employeur a quelques conditions à remplir :
  - Etre au bénéfice d'une garantie LPP du découvert par une collectivité publique (Etat ou Commune(s)). Un arrêté transitoire du Conseil d'Etat offre cette garantie jusqu'au 31.12.2016.
  - Maintenir durant 720 jours d'incapacité de travail un droit au traitement ou une indemnité de 80% au moins et financée à raison de 50% au moins par l'employeur.

**Courant 2015, nous recommandons à chaque employeur de prendre contact avec son garant pour obtenir une garantie LPP à long terme. Les Villes se chargent d'offrir les garanties pour les employeurs qui leur sont directement liés (Viteos par exemple).**

14

prévoyance.ne

### Considérations pour les employeurs (2/3)

- La convention d'affiliation peut prévoir certaines dérogations :
  - un seuil d'entrée inférieur à celui de la LPP (21'060.- pour 2014 et 21'150.- dès 2015)
  - dans des cas exceptionnels et motivés, d'exclure certaines personnes ou catégories de personnes de l'assurance (il faut toutefois veiller à l'égalité de traitement entre employés et les critères d'exclusion doivent être parfaitement objectifs).
- L'employeur est le débiteur des cotisations employés et employeurs auprès de la Caisse. Si un retard de trois mois est constaté, le cas doit être annoncé à l'Autorité de surveillance.
- L'employeur doit annoncer toute réduction ou restructuration (possible ou effective) de son personnel.
- La Caisse ne peut transmettre à l'employeur des informations personnelles concernant la situation d'assurance de ses assurés.

15

prévoyance.ne

### Considérations pour les employeurs (3/3)

- L'employeur a un rôle essentiel dans l'information aux assurés (331 CO).
- Les employeurs sont priés d'inviter les assurés à contacter la Caisse pour des explications individuelles.
- La Caisse organise régulièrement des formations approfondies pour les gestionnaires RH, afin que l'employeur puisse donner quelques indications à ses employés ainsi que pour améliorer la coordination pratique entre la Caisse et les employeurs.
- La Caisse est disponible pour se rendre chez les employeurs pour soit :
  - donner une information générale et ciblée
  - répondre sur rendez-vous à des assurés lors d'une journée consacrée à cet effet.

16



prévoyance.ne

### Aspects de solidarité

La prévoyance professionnelle est une assurance sociale et notre plan d'assurance met en œuvre de nombreuses dimensions de solidarité au niveau :

- de la longévité, de l'invalidité et du décès
- des cotisations (un assuré au début de la catégorie d'âge paie plus par rapport au coût effectif que celui en fin de catégorie)
- des prestations (un célibataire paie pour un assuré marié)
- de la recapitalisation (les assurés jeunes vont payer bien plus longtemps de la recapitalisation que les assurés proches de la retraite qui bénéficient en plus de dispositions transitoires)
- des augmentations de traitement (le rappel d'un assuré jeune peut dépasser le coût effectif alors que c'est l'inverse pour un plus âgé)

17

prévoyance.ne

### Informations

- Des séances d'information trimestrielles sur le plan de prévoyance sont organisées par notre Caisse (formulaire d'inscription sur notre site Internet)
- Notre site Internet est mis à jour régulièrement et vous y trouverez de nombreuses informations liées à notre institution : [www.prevoyance.ne.ch](http://www.prevoyance.ne.ch)
- Nos collaborateurs sont à disposition pour toutes questions liées à la **situation personnelle des assurés** ou pour établir des **projets d'assurance** : Tél. : 032 886 48 00 / [info@prevoyance.ne.ch](mailto:info@prevoyance.ne.ch)
- Nous pouvons organiser des séances d'informations pour des groupes d'assurés ou mettre à disposition nos collaborateurs sur site pour répondre à des questions individuelles selon un planning prédéfini.

18

prévoyance.ne

Questions – Propositions des participants



Merci de votre attention !

19

